



Compte rendu du CSA SA (Services) du 24 mars 2023

• Installation de l'instance de sa formation spécialisée

La Secrétaire Générale installe l'instance et également la formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail qui lui est rattachée.

Anthony Perrin (SNPTES-UNSA) est élu secrétaire titulaire, Sandra Grémillet-George (SNASUB-FSU) est élue secrétaire suppléante de la formation spécialisée.

I) Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur est provisoire, en attente d'un règlement type envoyé par le Ministère.

Quelques modifications sont demandées par la FSU et l'UNSA, elles sont toutes rejetées par le DRH.

La CFDT demande pourquoi toutes les demandes de modifications sont refusées. Mme Jeannin répond que ce n'est pas un refus étant donné que le règlement est provisoire, elle explique qu'elle doit avoir le règlement type du Ministère et se renseigner sur plusieurs points. Nous pourrions discuter des modifications du règlement intérieur lors d'une séance ultérieure.

La FSU demande s'il y aura réellement un répertoire des procès-verbaux sur le site intranet de l'académie. La Secrétaire Générale répond que oui mais que ce n'est pas la version de procès-verbaux que reçoivent les représentants des personnels qui sera mise en ligne, mais une version expurgée.

Vote sur le règlement intérieur provisoire : 6 Pour (UNSA), 4 abstentions (CFDT et FSU car refus des modifications).

Un représentant CFDT de Jeunesse et Sport demande que des personnels Jeunesse et Sport puissent participer au comité de pilotage (ou groupe de concertation ?) sur le bien-être au travail. Mme Jeannin répond que les organisations syndicales sont libres de désigner qui elles veulent pour tous les groupes de concertation et Le DRH signale que ce groupe de concertation est l'émanation des travaux de l'ancien CHSCTA soit de l'actuelle formation spécialisée académique.

La FSU demande si la commission vie de site du rectorat va être maintenue. Mme Jeannin répond que oui, et que son périmètre sera élargi aux 4 DSDEN de Lorraine.

II) Approbation des PV :

Les PV des CTSA du 15 mars et du 4 juillet 2022 sont approuvés à l'unanimité.

- **Préparation de la rentrée dans les services académiques**

BOP 214

Dans le cadre du schéma d'emplois et du rééquilibrage entre académies, un retrait de 3 emplois est acté pour la Région académique du Grand-Est sur le programme 214 et plus particulièrement le retrait **d'un poste** pour l'académie de Nancy-Metz. La restitution du poste se fera sur les moyens administratifs de remplacement pour cette rentrée.

Par ailleurs, la création de deux postes d'IJS est attribuée au titre de la Région académique du Grand-Est, dont un sera implanté dans la Marne et un en Moselle.

1. Organisation des services académiques :

Les mesures ci-dessous sont proposées :

Structure	Service	Mesures		
		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
	Restitutions et redéploiement			
Rectorat	Moyens de remplacement			- 3
DSDEN 55	sur moyens propres			+ 1
DSDEN 88	sur moyens propres			+ 1
	Créations	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
DSDEN 57	IJS	+ 1		
DSDEN 51	IJS	+ 1		
	Transferts	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Rectorat / DRAES site Nancy-Metz	Transfert d'un poste de catégorie B vers le site de Strasbourg de la DRAES		- 1	
Rectorat / DRAES site Strasbourg	Transfert d'un poste de catégorie C de Strasbourg vers le site de Nancy-Metz			+ 1

Dans le cadre du transfert de la gestion des personnels AESH du HT2 au T2, 4 postes seront implantés au sein du Pôle académique pour la gestion des personnels AESH, APSH et AED en CDI, au sein de la DSDEN 57.

2. Projet d'organisation de la mobilité interne commune au Rectorat et à la DSDEN54

Une note précisant les modalités d'organisation de la mobilité interne sera diffusée aux personnels administratifs du rectorat et de la DSDEN 54 (à priori fin avril début mai).

Les suppressions de postes se feront sans fermetures de postes de titulaires. Les moyens de remplacement ne seront pas impactés, car les vacances qui existaient l'année dernière pour remplacer les personnels ont été stabilisées par des moyens définitifs. Le poste de catégorie B supprimé à la DRAES Nancy-Metz concerne une collègue contractuelle qui sera réaffectée au rectorat. Les personnels contractuels qui étaient affectés au Lycée Nominé à Sarreguemines et au LP entre-Meurthe-et-Saron à Dombasle (gestion des AESH, PSH et AED en CDI) seront facilement réaffectés au sein de même Bassin d'Education Formation. Les 4 postes implantés au sein du Pôle académique (gestion de personnels AESH...) de la DSDEN54 seront des postes de titulaires : 3 catégories C et une catégorie B.

Les deux postes d'Inspecteurs Jeunesse et Sports (un dans la Marne, l'autre en Moselle) sont créés pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans le milieu sportif. En tout, sur l'ensemble de la France, 20 postes d'IJJ sont créés dans ce but. Le représentant CFDT Jeunesse et Sport conteste l'implantation de ces postes dans ces départements. Selon lui, les signalements de violences sexuelles et sexistes étant plus nombreux dans le Grand-Est, en Alsace, il aurait mieux valu planter ces postes dans le Haut ou le Bas-Rhin. Mme Jeannin répond qu'elle ne peut pas donner les indicateurs qui ont permis de faire ce choix.

Le CSA spécial académique sera reconvoqué dans un avenir proche pour des autorisations exceptionnelles de recrutement dans le champ SIRH (système d'information des ressources humaines) notamment pour RENOIRH, pour le contrôle des comptes des EPLE, pour le contrôle de gestion et également pour les fonctions informatiques.

Les informations n'étant pas complètes (à suivre lors d'un futur CSA spécial académique), l'ensemble des organisations syndicales s'abstient sur le point « Préparation de la rentrée 2023 dans les services académiques ».

Questions diverses :

a) FSU

Avec le passage à RENOIRH et la dématérialisation, comment fait-on pour obtenir ses arrêtés après un arrêt de travail ? Il semblerait que ce soit sur Colibris, mais il serait peut-être bon de faire une information à destination des personnels concernés sur l'intranet académique.

Depuis la bascule RENOIRH (décembre 2022), tous les arrêtés sont sur mon portail RH Colibris, maladie, opérations de promotion ou de mobilité, avancement d'échelon. Pour les CLM et les CLD, les personnels concernés sont guidés pour aller chercher leurs arrêtés. Une communication pour tous les agents sera faite prochainement au sujet de l'utilisation de Colibris.

Quel sera le périmètre de la formation spécialisée rattachée au CSA spécial académique ? (voir DGRH C1-2/C1-3 Décembre 2022 ATTRIBUTIONS DES COMITES SOCIAUX D'ADMINISTRATION (CSA) DE PROXIMITE ET SPECIAUX ET DE LEURS FORMATIONS SPECIALISEES).

Il faudra y réfléchir et le définir ultérieurement car la formation spécialisée rattachée au CSA académique et celle rattachée au CSA spécial académique couvrent toutes les deux le rectorat et les DSDEN de Lorraine.

b) UNSA

. Carrière

Des collègues nous font part d'entretiens professionnels non réalisés ou des fiches de poste non signées dès l'arrivée sur un poste. Cela a été constaté dans certains services. Pourtant ces documents sont obligatoires dans les dossiers des personnels notamment pour toutes les questions de mobilité ou de promotion des agents.

Il y a eu des relances sur partage pour la remontée des entretiens professionnels. Ils ne sont pas obligatoires pour les opérations de mobilité.

Comment est organisée la validation des acquis de l'expérience professionnelle pour les agents de la fonction publique d'état (contractuels et fonctionnaires) ?

Il n'y a pas de processus de validation spécifique pour les agents de l'état. Il faut avoir au moins 1607 h d'activité dans le domaine du diplôme visé. Il est possible d'utiliser son compte personnel de formation (CPF).

. Indemnitaire / Paie

Le nouveau système de paie RENOIRH est-il stabilisé ?

Il n'est pas tout à fait stabilisé. Le mouvement est ouvert et les opérations d'avancement sont en cours.

Pourquoi n'y a-t-il pas encore eu de versement des indemnités journalières pour télétravail de l'année 2022 ?

Quand aura lieu la régularisation ?

Le test du monteur indemnitaire de RENOIRH est en cours depuis quelques jours. Les indemnités télétravail seront versées sur la paye de juin. **Mme Didion remercie et félicite toute l'équipe de la DPAE travaillant sur RENOIRH pour son travail.**

Qu'en est-il de la mise en place du forfait mobilité durable pour les personnels ?

Il sera versé sur la paye de mars.

À quelle échéance est-il prévu d'augmenter la participation de l'état à la protection sociale complémentaire de ses agents ?

Il y aura une mise en place progressive à partir du 1^{er} janvier 2024. La moitié de la cotisation mutuelle sera prise en charge par l'employeur à partir du 1^{er} janvier 2025.

. Conditions de travail

Peut-on envisager d'utiliser des robots aspirateurs ou autolaveuses autonomes professionnels pour aider les agents d'entretien des locaux ?

Les personnels d'entretien sont équipés d'autolaveuses au rectorat depuis le déménagement. C'est aussi le cas à la DSDEN88.

Les beaux jours arrivent avec son lot de jours de chaleur intense. Qu'est-il prévu pour réguler la température ou pour se protéger de la chaleur au sein des locaux surtout les 2 derniers étages du site de

Saurupt et pour le deuxième étage de la DSDEN de la Moselle ? Et quand est-il prévu de fournir des poignées pour ouvrir les fenêtres qui n'en ont pas comme cela avait été évoqué lors du dernier comité de vie de site ?

Les poignées sont arrivées et sont en train d'être posées. D'autre part, pour les fenêtres avec accès pompiers qui n'ont pas de BSO (Brise Soleil Orientable), des filtres UV seront collés sur les fenêtres, ce qui devrait limiter les hausses des températures en cas de canicule. Le pose de ces filtres est aussi prévue dans le petit Saurupt.

Les salles de réunions ne sont pas suffisamment nombreuses. Quelles solutions peut-on espérer pour remédier à la situation ?

Les bureaux assez grands peuvent servir de salles de réunion. Il ne faut pas hésiter à réserver des salles de formation disponibles pour des réunions. Il convient aussi d'adapter la réservation des salles de réunion et au nombre de participants et à la durée de la réunion.

Un seul espace détente/restauration au premier étage comme au troisième étage du nouveau bâtiment de Saurupt avec une table et six chaises est clairement insuffisant. La situation ne sera pas tenable sur le long terme. Quelles solutions peut-on espérer pour remédier à la situation ?

Il y a en tout 9 salles de détente, il est possible de changer d'étage. D'autre part, le CROUS propose à présent deux files d'attente ce qui permet d'accueillir plus de monde.

Ne peut-on pas envisager une expérimentation d'accès au parking pour tout le monde lors des semaines de congés scolaires ?

Pas de réponse claire. Concernant les places handicapées, elles sont gérées par le correspondant handicap.

Quand est prévu l'aménagement d'une solution réseau complète des locaux syndicaux avec un ordinateur, un accès internet, un accès intranet et une ligne téléphonique ?

La campagne d'aménagement est en cours. Il y a un problème de configuration pour l'accès au Wifi.

Pouvez-vous nous communiquer un calendrier prévisionnel des futurs CSA SA ainsi que celui de la formation spécialisée ?

Le prochain CSA spécial académique aura lieu le 26 juin.

. Restauration Saurupt

Plat unique

Pourquoi n'est-il toujours pas possible au CROUS de Saurupt de pouvoir commander (et payer) un plat unique et pas qu'un plateau complet comme dans la majorité des autres CROUS ?

Parce qu'il s'agit d'une chaîne traditionnelle et pas d'une brasserie. Il faudrait développer une offre brasserie pour cela. La cafétéria propose un plat unique.